

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 MARS 2018

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Michel LÉBOUC, Françoise GONICHON, Christian RUDELLE, Catherine GUERBOIS, Michèle BERREZAI, Denis ANDREOLETY, Jean-Philippe BLOT, Jean-Noël GAILLEMARD, Zaïa ZEGHOUDI, Christophe ROCHER, Daniel PERRIER, Robert HUOT, Héléne BISSON, Jacques AZANZA, Danielle DESCHAMPS, Pascale GRIHAULT, Maurice DEBAUCHE, Myriam REBOURG, Nathalie DEVAUX DAGONNEAU, Nathalie VOISIN, Nicolas LAROCHE, Rachid BERROUACHEDI, Michel ATENCIA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierrette ROBIN (pouvoir à Denis ANDREOLETY), Bruno GUYOT (pouvoir à Jacques AZANZA), Sylvie TRIBOUT (pouvoir à Jean-Philippe BLOT).

ABSENTS : Sandrine MARTINS, Didier CHAUVIN, Stéphane BUISINE.

1 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Un rappel des règles est fait aux nouveaux conseillers municipaux, règles qui ont évolué par rapport à une récente circulaire du Préfet. Le Débat d'orientation budgétaire est préalable au vote du budget. Il s'agit d'un débat obligatoire. **Le vote du budget primitif aura lieu le 9 avril 2018.** Le maire souligne que le conseil va acter qu'il y a eu un débat.

Il précise à l'assemblée qu'il a envoyé des éléments politiques et budgétaires, qu'il ne va pas lire l'ensemble du document mais qu'il va présenter quelques points de réflexion en introduction. La circulaire du préfet oblige les collectivités à présenter des éléments chiffrés plus précis dans leur DOB.

Monsieur Michel LÉBOUC rappelle que lui et son équipe ont été élus sur un projet politique et qu'il souhaite garantir aux administrés la maîtrise de l'imposition communale dans un contexte politique et budgétaire qui a évolué et qui est de plus en plus compliqué. Il évoque les changements politiques nationaux et notamment la réduction des déficits publics ou la refonte de la taxe d'habitation. Il pense que cette refonte aura certainement pour conséquence de demander aux administrés une compensation sous une autre forme.

Par ailleurs, Il évoque qu'il va être demandé aux collectivités de porter une part importante de cet effort budgétaire dans le cadre de l'objectif de réaliser comme l'a précisé le Président de la République 13 milliards d'euros d'économie.

A ce contexte national, vient s'ajouter la création de la GPS&O, communauté urbaine, qui va de Conflans Saint Honorine aux Mureaux en passant par Poissy, Achères, Aubergenville et Mantes-la-

Jolie et Magnanville en fait partie. Certaines compétences avaient été transférées à la CAMY, des compétences plus importantes ont été transférées à la Communauté urbaine (voirie, éclairage public, propreté urbaine notamment). Ces transferts se sont soldés par des transferts de fonctionnaires. Ce transfert a des conséquences financières puisque la collectivité ne peut plus budgéter ces dépenses. Depuis quelque temps, un rythme, pas encore de croisière, s'est installé à la CU qui permet une visibilité en terme de travaux. Il fait remarquer à l'assemblée qu'il y a eu de nombreux travaux ces dernières années (passage à l'éclairage led sur diverses avenues de la commune qui permet de diminuer les coûts de fonctionnement, routes rénovées et création de places de parking supplémentaires autour de l'espace Mendès France. Il note les incivilités des administrés quant à leurs stationnements. Il informe l'assemblée qu'un travail sur le stationnement va être fait par Monsieur Jean-Philippe Blot car de nombreux véhicules restent stationnés toute la journée. Pour continuer, Monsieur Michel LEBouc évoque le projet de Ville et son importance pour les magnanvillois avec le lien social en fil conducteur. Ce projet, construit depuis 3 ans, sera maîtrisé financièrement.

A cet effet, Il a fixé une feuille de route à Françoise GONICHON, sa nouvelle première adjointe de la politique financière et à Grégory GELINET, Directeur Général des Services pour qu'il soit financé sans que la fiscalité locale soit exponentielle. Il fait remarquer qu'il a fallu faire des économies qui sont notées dans le DOB présenté aux élus sans remettre en cause le service public de proximité aux concitoyens. Monsieur Michel LEBouc fait remarquer qu'il a été attentif au renouvellement des différents marchés publics et notamment à celui de la restauration scolaire avec un gain d'environ 10 000 € par an sur quatre ans avec un cahier des charges amélioré.

La diminution de ces coûts de fonctionnement fait que la majorité proposera un budget équilibré et maîtrisé fiscalement tout en proposant un projet conséquent pour la Collectivité favorisant le lien social et le bien être de ces habitants. (Remplacement de vieilles infrastructures, projet d'entrée de ville car friche commerciale sur le site de l'ancien But depuis de nombreuses années, création d'une nouvelle bibliothèque médiathèque).

Monsieur Michel LEBouc conclut en disant que le maire et l'ensemble du conseil municipal sont élus pour l'ensemble des magnanvillois.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB), préalable au vote du budget primitif, permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

➤ Contexte National

La croissance oscille entre 0,5 et 0,6 % depuis fin 2016 due essentiellement à la consommation des ménages ; le PIB excède en 2017 la croissance affichée qui est en nette progression par rapport à 2016 et atteint 1,9% pour 2017. Les prévisions annoncent une cible à 1,8% en 2018.

A l'instar de la zone Euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation. L'inflation sur 2017 s'établit à 1,2%, ce même niveau est attendu sur 2018.

Les taux d'emprunts sont légèrement repartis à la hausse au 3^{ème} trimestre 2017, tandis que parallèlement les conditions d'octroi se sont resserrées.

En 2017, la consolidation budgétaire de la France serait de 3,4% du PIB contre les 3,3% initialement prévue par la loi de programmation des finances publiques. La nouvelle programmation de dé-accélération du déficit, retenue dans la nouvelle loi, retient à nouveau cette volonté de réduction du déficit entre 2018 et 2022, en réduisant les dépenses publiques de 3 points du PIB, le taux des prélèvements obligatoires de 2 points et la dette de 5 points.

Pour atteindre ses objectifs ambitieux, l'Etat a instauré dans la loi de finances 2018 et surtout, dans la loi de programmation, un certain nombre de mesures qui touchent les finances locales.

Au lot habituel contenant la péréquation et son financement en élargissant des variables d'ajustement, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) fera désormais partie de la péréquation.

A ces mesures, viennent s'ajouter deux nouvelles mesures majeures :

- Le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des redevables en fonction du revenu fiscal de référence d'ici 3 ans. Ces dégrèvements seront pris en charge par l'Etat aux taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Un mécanisme de limitation des hausses des taux devrait être discuté lors d'une conférence nationale territoriale. A titre informel, il est estimé que pour notre Commune le dégrèvement toucherait environ 73% de notre population.

A terme, l'objectif annoncé par le Président de la République est une suppression totale de la taxe d'habitation associée donc à une refonte globale de la fiscalité.

- L'autre concerne le remplacement des mesures de réduction de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

En effet, il est demandé aux collectivités de porter une part importante du désendettement public. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards d'€ d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,8 points du PIB en 2022 au lieu des 8,7 points de 2017.

Cela conduira les collectivités locales les plus importantes à s'engager à générer 0,7 points de PIB (0,1 pour 2018) d'excédent budgétaire jusqu'en 2022 (soit 19,5 milliards d'€).

Pour atteindre cet objectif, leurs dépenses de fonctionnement devront baisser de 1,1 point de PIB sur 5 ans et réduire leur besoin de financement. Leur endettement sera donc placé sous surveillance avec une trajectoire d'amélioration du désendettement pour les endettés.

Les 360 plus grosses collectivités vont devoir contractualiser ces objectifs de réduction du déficit avec l'Etat au cours du premier trimestre 2018, contrat conclu pour une durée de 3 ans.

Pour notre territoire, la Communauté Urbaine GPSEO, dont Magnanville est membre, fera partie de ces collectivités. Il est donc fort probable que cette contractualisation aura des incidences pour notre Ville et les 72 autres qui composent cet EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Diverses mesures ont été annoncées :

- Augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018 de 1,7%.
- Réintroduction d'un jour de carence lors des congés maladie pour les personnels du secteur public,
- Réforme des aides au logement et de la politique des loyers dans le parc social
- Création d'une contribution pour les agences de l'eau au bénéfice d'opérateurs de l'environnement

➤ Contexte communautaire

Pour 2018, la Communauté urbaine va dessiner les grandes lignes de son projet de territoire. Le Conseil de développement associé travaillera avec les personnes de la société civile sur les mêmes objectifs. Nul doute que ces travaux partagés contribueront à enrichir et à rendre encore plus efficace ce nouvel outil de coopération intercommunale.

Nous avons besoin d'une communauté qui porte les grands enjeux de développement indispensables à nos habitants, tels que la mobilité avec l'arrivée d'EOLE, les activités économiques et la formation des jeunes, l'équilibre de l'habitat et toutes les questions liées au développement durable.

La création de la Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2016 a eu des incidences sur le fonctionnement des villes concernées.

Certaines compétences ont été transférées telles que la voirie, l'éclairage public, vidéo surveillance, la propreté urbaine, les abris bus...

L'impact de ces transferts s'est soldé par une participation de la Ville vers la CU des dépenses d'investissement transférées, payées sous forme d'Attributions de Compensation, à hauteur de :

- 236 718 € en dépenses d'investissement
- Et une recette de fonctionnement de 162 536 €.

En 2016, la ville s'est acquittée de ces sommes à la CU sur la seule section de fonctionnement, soit 74 182 €.

A partir de 2017, il a été réaffecté à chaque section l'incidence des transferts. Ainsi, une dépense de 236 k€ a été enregistrée en section d'investissement et une recette de 162 k€ en section de fonctionnement.

A ces compétences déjà transférées s'ajoute depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Il est probable que, dans les années à venir, le contexte budgétaire des intercommunalités aura un impact sur les ressources des villes.

La Communauté urbaine aura à bâtir son schéma directeur de mutualisation. De manière complémentaire, en se regroupant entre villes, sur une partie de notre territoire, il est possible de mettre en œuvre des mutualisations intercommunales.

Pour ce faire, un travail avec les maires des communes voisines de Magnanville est en cours pour lister ensemble les attentes et les besoins de nos habitants qu'ils soient sportifs, culturels ou sociaux, pour voir, si d'un équipement, d'un service, nous pourrions nous regrouper pour éviter peut-être les doublons, être plus efficaces au meilleur coût.

A titre d'exemple, la future médiathèque de Magnanville pourrait être ouverte, après convention avec les villes concernées, aux habitants des villages voisins.

Nos finances communales nous imposent ce type d'exercice.

➤ **Contexte Local**

Inscrit dans le programme politique de l'équipe municipale majoritaire, le Projet de Ville est porteur d'innovations et de bien vivre pour tous les Magnanvillois.

Depuis l'élaboration du PLU voté en 2015 jusqu'au premier coup de pioche de ce projet, la volonté de développer le lien social a été le socle de toutes les réflexions.

Le projet de Ville doit redonner un souffle nouveau et proposer aux Magnanvillois des infrastructures de qualité, adaptées aux demandes actuelles qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales, et moins coûteuses pour la municipalité.

Ce projet vise à donner une qualité de vie et un renforcement des proximités, la diversification de son parc d'habitat ou encore la facilitation des connexions entre secteurs résidentiels et d'activités. L'implantation de liaisons douces tissera le lien entre ces nouvelles structures.

Ce projet, c'est aussi, une ouverture sur le cœur d'agglomération qui devrait affirmer une dynamique de renouvellement urbain de la zone d'activités économiques des Brosses et la requalification des voies structurantes (avenue de l'Europe, rue de l'Ouest, rue des Pincevins) et de leurs abords.

Le travail engagé avec la Communauté Urbaine, pour permettre la désignation de cette zone en secteur d'intérêt communautaire, est une chance pour Magnanville de sortir de cette friche commerciale subie par les Magnanvillois depuis trop longtemps.

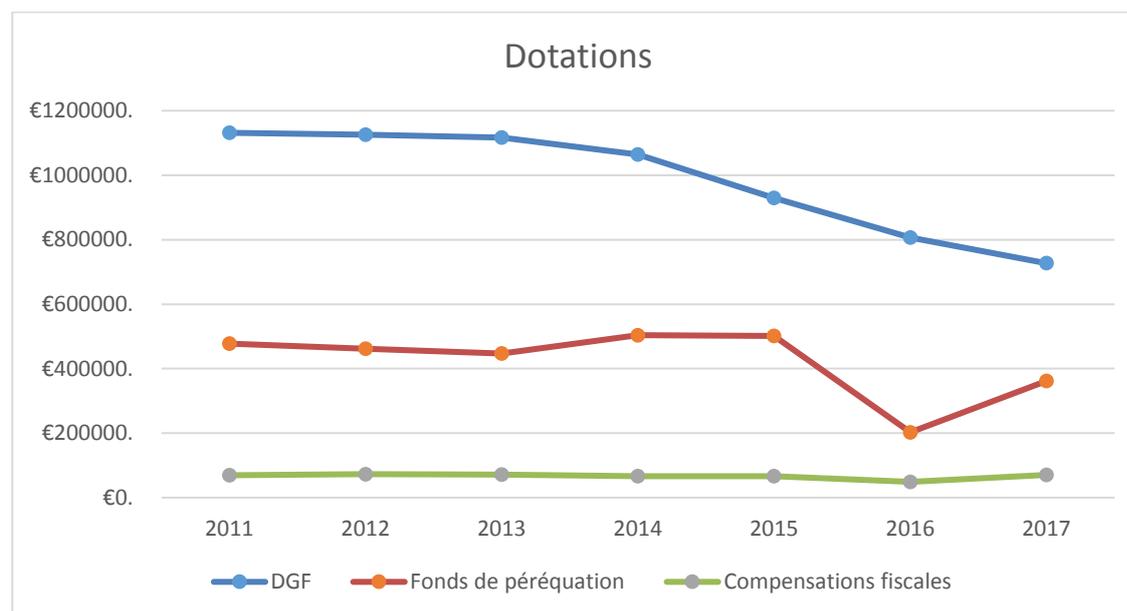
C'est donc dans un état d'esprit serein que ce prochain budget 2018 sera élaboré en prenant en compte les besoins liés aux projets de restructuration de nos infrastructures mais également des besoins de financement de ces projets que nous évoquerons dans le paragraphe consacré à l'investissement.

Tout d'abord, faisons une rapide analyse des données antérieures pour nous permettre de nous projeter sur l'avenir et notamment l'exercice 2017.

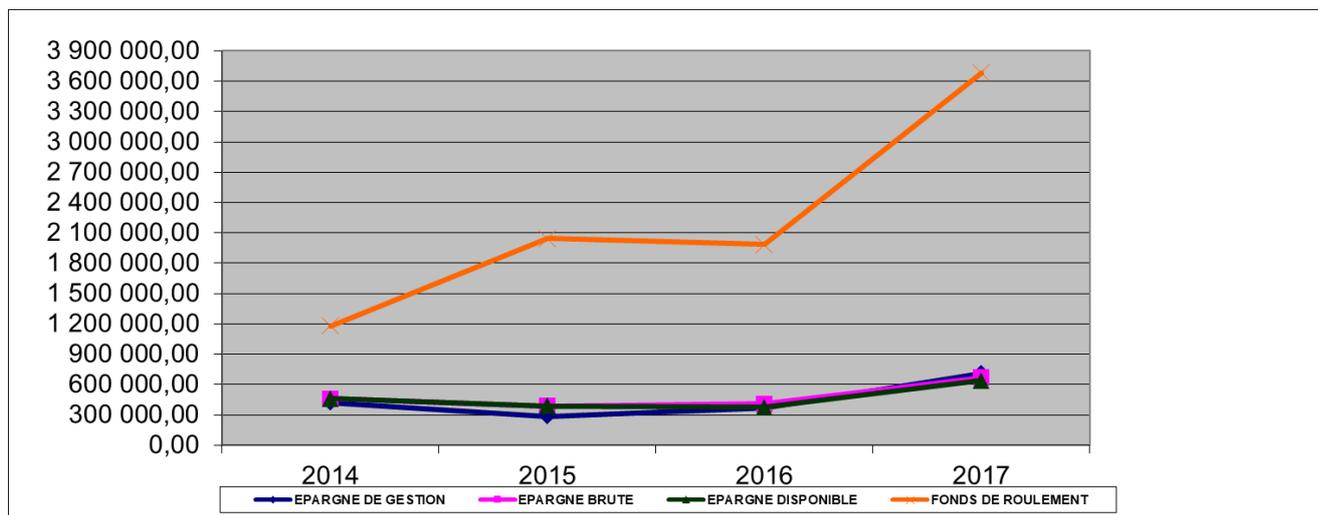
➤ Rétrospective

Comme le montre le tableau ci-dessous, les dotations reçues aux cours de ces dernières années montre une baisse significative de celles-ci.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	PREV.2018
DGF	1 131 494 €	1 125 620 €	1 117 172 €	1 064 365 €	929 528 €	806 263 €	727 029 €	697 000 €
Fonds de péréquation	477 324 €	461 393 €	446 605 €	503 878 €	501 244 €	202 686 €	361 427 €	331 000 €
Fonds compensation TP	38 414 €	111 035 €	36 100 €	109 153 €	108 829 €	254 591 €	232 996 €	160 000 €
Compensations fiscales	68 976 €	72 887 €	71 160 €	66 203 €	66 373 €	48 947 €	70 624 €	76 000 €
Total des dotations	1 716 208 €	1 770 935 €	1 671 037 €	1 743 599 €	1 605 974 €	1 312 487 €	1 392 076 €	1 264 000 €



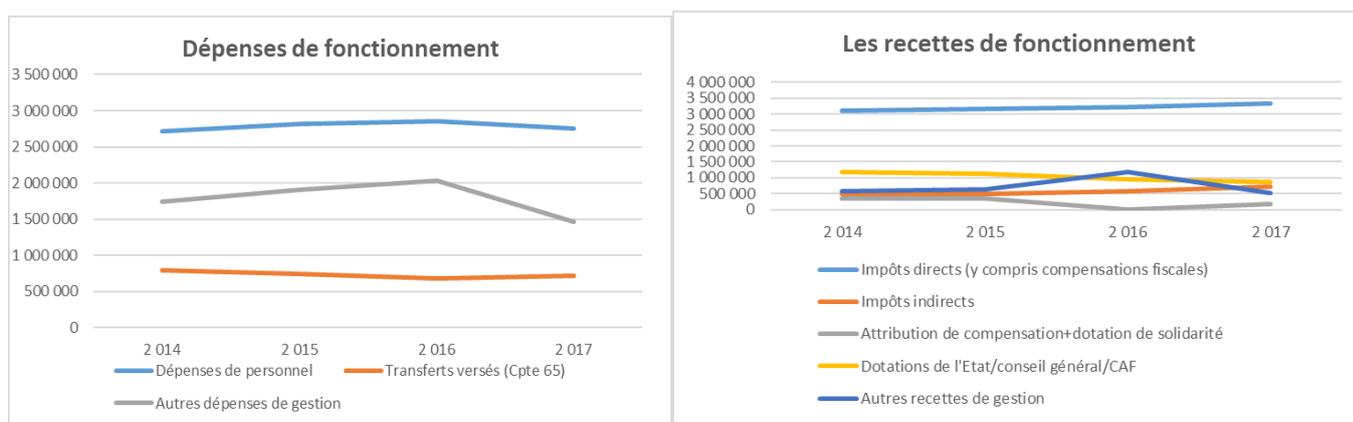
Malgré tout, la ville a anticipé pour financer son projet de Ville et a gardé le cap d'une capacité d'autofinancement positive nécessaire à l'équilibre financier de ses comptes.



L'évolution du fonds de roulement est le résultat d'une gestion optimale de nos biens et de notre fonctionnement quotidien.

Les dépenses et recettes de fonctionnement

On peut constater que les dépenses de fonctionnement ont été contenues ce qui a permis, en comparaison avec les recettes, de dégager un autofinancement brut de 670 K€ en 2017 contre 410 K€ en 2016.

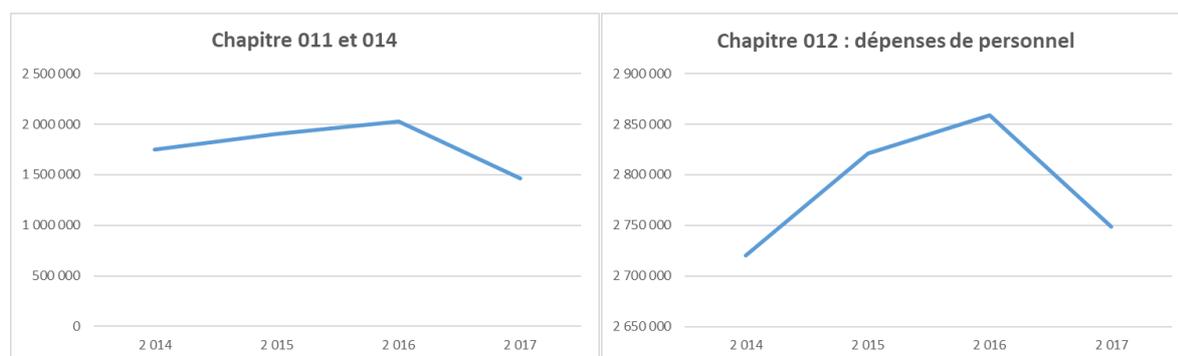


Les attributions et dotations baissent régulièrement depuis 2014. La part de nos recettes attribuée aux impôts directs est de 59%.

Le maintien des autres recettes, conjuguées à une gestion rigoureuse des dépenses, ont conduit à cette augmentation de notre capacité d'autofinancement brute.

La Ville a contracté un emprunt sur l'année 2015 afin de financer l'achat d'un cabinet médical, le remboursement a impacté la section de fonctionnement à hauteur de 8 K€ en 2017.

On constate une diminution des charges de fonctionnement qui s'explique en partie par le transfert de compétences vers la CU évaluées à environ 600 K€ mais également aux actions menées pour réduire les coûts de fonctionnement en renégociant notamment nos contrats et marchés : marché de produits d'entretien, de quincaillerie, d'entretien des locaux... et de remplacement des lampes d'éclairage public par des LED dont le coût réduit bénéficie à la CU.



L'année 2017 a connu une baisse significative des frais de personnel. Cette baisse est liée au transfert définitif du personnel de voirie à la CU et aux mouvements de personnel importants connus cette année qui a engendré des vacances de poste.

Suite à ces mouvements du personnel, la Ville s'est dotée de nouvelles compétences sur certains secteurs administratifs ou techniques dans l'intérêt des habitants de la Commune.

L'impact de cette décision tout comme le GVT (glissement vieillesse technicité) et la décision de l'Etat de revaloriser les salaires au 1^{er} février 2017 auront un impact mesuré sur 2018.

Les dépenses d'investissement

Au cours de l'année 2017, la Ville a investi à hauteur de 728 k€ pour des travaux de rénovations et de mises en sécurité :

- Achats de mobiliers et matériels : 103 k€
- Achats de matériels et licences informatiques : 37 k€
- Matériels de voirie (installations extérieures) : 12 k€

- Etudes de faisabilité : 14 k€
- Travaux de rénovation sur bâtiments : 316 k€

Dont

- Rénovation du Colombier
- Travaux de sécurisation des écoles (financés à 50% par une subvention de l'Etat sollicitée par Monsieur le Maire de Magnanville).
- Travaux d'accessibilité
- Réfection de peinture à la Cabane aux Loisirs
- Changement de portes dans le complexe culturel de La Ferme

La prospective pour 2018

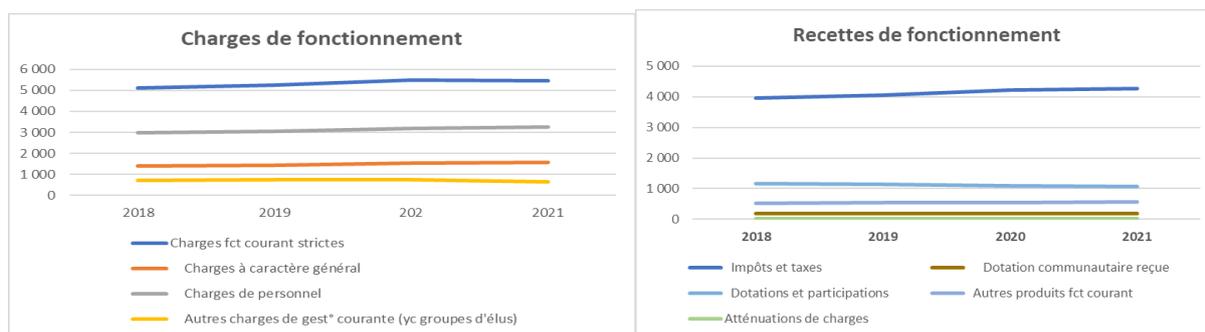
Pour financer notre projet d'investissement, il est indispensable de créer de la ressource. C'est pourquoi, l'équipe municipale s'est investie pour dégager des fonds en provenance des subventions auprès des partenaires institutionnels (Département, Région, Etat). Cette projection est donc un prévisionnel.

Le projet d'investissement pour 2018 à 2021 est estimé à environ 8 M€ et sera financé en grande partie par notre épargne de gestion.

Pour financer cet investissement nous négocierons auprès des institutionnels des subventions et aurons recours avec parcimonie et au bon moment à l'emprunt.

A ce projet de Ville ambitieux, s'ajoute la continuité d'entretien du patrimoine actuel (estimé à 300k€ par an), l'agenda programmé de mise en accessibilité de nos bâtiments accueillant du public (environ 460 K€ sur la période) ainsi que l'AC investissement versée à la CU (237 k€ par an).

La prospective en fonctionnement



Il est inscrit, à l'instar des années précédentes, de contenir les dépenses de fonctionnement afin de maintenir une CAF positive. On peut constater que les courbes sont relativement linéaires malgré l'introduction des dépenses nouvelles générées par l'ouverture des nouvelles structures.

A noter, cette projection a été établie de manière à contenir toutes les variables : augmentations liées à l'inflation, les dépenses prévisionnelles des projets 2018 (arrivée du second ASVP, dispositif de surveillance des bâtiments publics et de leurs abords, lancement du jardin partagé, etc...), ainsi que la continuité du soutien de la Ville au tissu associatif mais elle ne tient pas compte encore des économies qui seront engendrées par la disparition des structures énergivores mais qui sont difficilement quantifiables actuellement.

Côté services à la population, il est prévu cette année l'arrivée d'un portail famille associée à une nouvelle réflexion sur la politique de tarification. Celle-ci devra permettre un plus juste soutien financier aux familles en fonction des capacités de chacune.

Le projet d'investissement

Construction et restructuration d'une bibliothèque/médiathèque

Ce projet reprendra la maison historique de la Mare Pasloue avec un agrandissement et sera accompagnée par des aménagements extérieurs qui accueilleront un jardin de lecture.

Elle sera classée en catégorie 1 au lieu de 2 actuellement permettant un accès à ses différents contenus culturels plus confortable (surface cinq fois plus grande que le volume actuel) et avec une amplitude horaire plus importante et adapté aux besoins de la population.

En effet, l'objectif est de créer un meilleur accueil du public confortable et moderne, de proposer un volume d'acquisitions plus important ainsi que de nouveaux contenus, de créer des actions envers la jeunesse, les étudiants et les seniors.

La conception d'un projet d'établissement qui est en cours de finalisation doit pouvoir nous permettre d'accroître la subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

La livraison de l'infrastructure est prévue pour fin 2019.

Phase 1 Pôle sportif : Reconfiguration des 2 terrains de foot :

Ce projet consiste en une restructuration complète de l'espace actuellement dédié aux deux terrains de football.

Elle comprendra notamment une nouvelle liaison dans la continuité du programme de la Mare Pasloue.

Cette voirie douce (piétonnière et cyclable) structurante permettra une connexion sécurisée entre les différents équipements publics (médiathèque, pôle sportif, école des Marronniers, collège, lycée) et favorisera le lien social, socle de notre projet.

Il s'agira également d'y installer un terrain synthétique aux normes fédérales, accompagné de ses vestiaires. Cet outil servira à l'ensemble de la population qu'elle soit intégrée au club de football, dans les structures scolaires ou à titre de loisirs.

Cet aménagement verra également l'installation d'un parcours d'activités ludiques destinés à nos jeunes et moins jeunes sportifs (City stade, parcours de santé fitness, etc...)

Phase 2 Pôle sportif : Construction d'un nouvel équipement

Un nouveau gymnase sera construit et dont l'achèvement est fixé pour 2021. Il sera composé d'un grand terrain et de salles annexes.

Ce gymnase apportera un confort accru à ses différents utilisateurs de par sa conception avec des espaces dédiés aux différentes pratiques limitant considérablement la manutention du matériel nécessaire et facilitant la gestion des créneaux horaires.

Au-delà des nouveaux matériaux qui seront utilisés et qui apporteront à ce bâtiment une efficacité énergétique sans commune mesure avec les structures actuelles, cette conception nous permettra également un gain sur le fonctionnement général (fluides, ménage, etc ...). Ce bâtiment se substituera aux deux structures existantes qui seront détruites après la livraison de manière à ne pas subir de rupture d'activités pour nos associations ou structures scolaires.

En complément à ce nouveau bâtiment, la Ville travaille avec les services de la Préfecture pour reprendre en pleine propriété le gymnase du Lycée Senghor ainsi que sa gestion.

Ce bâtiment, plus récent que nos structures municipales actuelles, dispose d'une grande salle, de vestiaires, d'un dojo et d'une salle annexe. Les extérieurs sont également aménagés par des terrains d'activités et une piste d'athlétisme.

En plus de l'activité du lycée pour laquelle il est utilisé uniquement aujourd'hui, la Ville pourra y apposer des créneaux de mise à disposition pour nos associations sportives.

Le Conseil Municipal est invité à en débattre,

- **Monsieur Nicolas LAROCHE** prend la parole et attire l'attention sur deux points et ajoute qu'il va suivre l'ordre de présentation du document.

En préambule, il fait une remarque sur la méthode. En effet, le projet, déjà connu et présenté en conseil municipal, n'a pas été beaucoup débattu en commission. Il lui semblait que les commissions permettaient d'aborder d'autres

sujets que des sujets financiers. Il note que ces commissions qui sont impactées par le projet global auraient pu être réunies.

Sur le deuxième point, il remarque qu'il y a une évolution positive dans la présentation du document dont la prospective est plus élaborée que dans les documents des années précédentes. A l'inverse, à la lecture du document il lui semble difficile d'apprécier l'évolution des chiffres en 2017 notamment au niveau des coûts de fonctionnement car ce n'est pas très précis.

Après l'évocation du contexte national par Monsieur Michel LEBOUIC, Monsieur Nicolas LAROCHE l'évoque à son tour. Il revient sur deux points forts qui sont les relations entre l'Etat et les collectivités. Comme Monsieur Michel LEBOUIC, il dit qu'il n'a pas à juger la politique nationale qui est menée. Dans ce contexte politique, il tire les conséquences pour Magnanville du dégrèvement de la taxe d'habitation. Il demande à Monsieur Michel LEBOUIC comment il envisage la taxe sur la fiscalité ?

Ensuite, il évoque les nouvelles relations entre l'Etat et les collectivités et le fait de demander aux collectivités de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement. Les grandes collectivités signeront un contrat avec l'Etat pour atteindre l'objectif d'une diminution des frais de fonctionnement. Néanmoins pour les autres collectivités, la limitation de la hausse des dépenses, même si cet objectif ne peut pas être contractualisé, il doit être un fil conducteur. Il précise qu'il sera attentif dans les années à venir aux dépenses de fonctionnement. Il fait remarquer les efforts entrepris par la commune et sera attentif aux conséquences que cela aura sur le budget.

Sur le contexte local, il souligne que l'intercommunalité ne permet pas encore de lire correctement les comptes. Il note que Monsieur le Maire a évoqué dans le rapport parmi les pistes d'économie, une mutualisation avec d'autres communes sur la gestion des équipements existants et de nouveaux services.

Il s'interroge sur le fait qu'il y a peut-être des choses à inventer et notamment de nouvelles formes de collaboration plus structurantes entre les communes. Il lui semble que la réflexion est intéressante. Dans le contexte local, il est évoqué des projets en termes d'investissement dont les coûts de fonctionnement sont prévus dans la prospective.

Monsieur Nicolas LAROCHE fait confiance aux élus de la Majorité car les chiffres indiqués ne permettent pas de le contrôler. Il lui demande ce que les nouveaux équipements généreront en termes de charges nouvelles et d'économies nouvelles.

Monsieur Nicolas LAROCHE observe que l'épargne a augmenté entre 2016 et 2017 et est restée stable car c'est uniquement le basculement d'une partie de l'AC en investissement. Il remarque également qu'il y a eu des modifications par rapport au projet qui avait été présenté l'année dernière.

- **Monsieur Michel LEBOUIC** propose à Monsieur Nicolas LAROCHE de répondre à ces questions avant d'aborder la prospective. Il précise que Madame Françoise GONICHON répondra aux questions du financement par l'impôt.

Monsieur Michel LEBOUIC fait observer qu'il n'est pas pour le financement uniquement par l'impôt du projet de Ville et que ce n'est pas la feuille de route qu'il a fixée aux uns et aux autres.

Monsieur Michel LEBOUIC répond que cette année la commission des Finances n'a pas été réunie avant le DOB car c'est un débat politique et qu'il trouvait plus pertinent un débat en Conseil Municipal. La commission des Finances examinera le budget.

Sur la question du projet de ville, Monsieur Michel LEBOUIC précise que pour le construire depuis trois ans il a organisé des réunions de quartiers, réunions publiques, groupes de travail auxquels il a associé l'opposition. Il leur fait remarquer qu'ils sont magnanvillois avant tout. Il note que ce travail a fait évoluer son positionnement et que ce projet de ville est tranché.

Il donne l'exemple de la Bibliothèque Médiathèque qui se construit. Il ajoute qu'il avait ouvert des groupes de travail au tissu associatif et aux extérieurs. Monsieur Michel LEBouc leur fait remarquer que c'est Denis ANDEOLETY qui est l'animateur de ce groupe de travail. Il rappelle à Monsieur Nicolas LAROCHE qu'il avait demandé à l'opposition de venir rejoindre ce groupe de travail et qu'elle a décliné cette invitation.

Monsieur Michel LEBouc constate que la présentation du DOB est un exercice de style très compliqué et que la collectivité a dû se conformer à la circulaire préfectorale transmise courant février 2018 par la Préfecture. Il poursuit en leur indiquant que les services sont à leur disposition pour leur apporter des réponses.

- **Madame Françoise GONICHON** précise que le DOB est un débat mais pas un budget.
- **Monsieur Michel LEBouc** a bien noté que la mutualisation représentait une bonne piste pour l'opposition. Il rebondit en précisant qu'il était à l'initiative d'une réunion avec les maires des petites communes. Il fait remarquer que Magnanville est la plus grande ville d'entrée de la CU après Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville. Il ajoute que Magnanville a un ensemble de structures qui sont financées par les magnanvillois et a fait savoir aux maires que l'accès aux structures sans contrepartie ne serait plus possible aux habitants extérieurs de Magnanville. Il donne l'exemple de Buchelay et note qu'il n'existe pas de politique politicienne dans cette collaboration. Le travail est dans l'intérêt du public (football, Bibliothèque Médiathèque). L'essentiel est de construire une mutualisation intelligente qui diminuera les coûts de fonctionnement. Il donne raison à l'opposition en disant qu'il faut trouver des idées innovantes dont la mutualisation fait partie. Il ajoute qu'il existe peut-être d'autres idées et qu'il est prêt à en discuter avec elle. La difficulté est l'équilibre des coûts de fonctionnement car la commune va récupérer le gymnase du Lycée avant la construction d'un nouvel équipement sportif. Une bibliothèque médiathèque va augmenter les coûts de fonctionnement puisque Monsieur le maire va l'ouvrir le plus souvent possible (samedi et peut être dimanche) mais ces coûts sont déjà intégrés dans le projet d'investissement.
- **Monsieur Nicolas LAROCHE** poursuit en précisant qu'il faut réfléchir à la mutualisation en pensant aux communes qui ont déjà des équipements, il pense à Buchelay qui a un superbe dojo. Il souhaite que la commune ne soit pas qu'un fournisseur mais qu'elle soit également un bénéficiaire.
- **Monsieur Michel LEBouc** dit que Monsieur Nicolas LAROCHE a raison sur ce point. Il affirme qu'il n'y aura pas un dojo identique dans le nouveau gymnase de Magnanville. Monsieur Michel LEBouc ajoute que la mutualisation du matériel est aussi intéressante (il rappelle l'épisode neigeux de cet hiver). Il précise qu'il n'y pas d'hégémonie les uns sur les autres et que les problématiques d'une commune à l'autre peuvent être différentes.
- **Madame Françoise GONICHON** aborde le financement des projets. Les perspectives ont été envisagées avec la refonte de la taxe d'habitation jusqu'en 2020 car les variations de taux seront appliqués aux ménages qu'ils en soient bénéficiaires ou pas du dégrèvement de l'Etat. Au-delà de 2020, la majorité a fait des perspectives à zéro.

Un principe de prudence obligatoire a été appliqué au budget.

- **Monsieur Nicolas LAROCHE** se demande par quel biais sera financé le projet si ce n'est pas que par l'impôt.
- **Madame Françoise GONICHON** lui répond que l'estimation s'élève à 8 millions d'euros et que le recours à l'emprunt s'élèvera à un quart de ce montant, le reste étant financé par les économies existantes et la partie de subventionnement auprès du Département, de la Région, de la DRAC.
- **Monsieur Nicolas LAROCHE** dit que l'emprunt s'élèvera donc à 2 millions d'euros.

- **Monsieur Nicolas LAROCHE** lui fait remarquer que l'important est la capacité de remboursement de l'emprunt. Il s'en était inquiété l'année passée. Le projet présenté cette année est beaucoup plus raisonnable et va dans le bon sens.
- **Monsieur Nicolas LAROCHE** se permet de revenir sur le projet présenté l'année dernière, l'aménagement de la Place Mendès France et notamment la possibilité de concevoir un espace multi usage qui n'est plus dans le projet actuel. Il y avait la volonté de soulager une partie des équipements des écoles et notamment l'école des marronniers. Ce projet n'étant plus prioritaire ne nécessite-t-il pas une réflexion sur l'enseignement ? Il demande quel est l'avancement sur le projet scolaire et culturel de la médiathèque, quelle sera la spécificité par rapport aux équipements existants (cf projet d'établissement), et quel sera l'aménagement architectural ?
- **Monsieur Denis ANDREOLETY** lui répond que la commune a commencé à travailler sur un projet d'établissement. La DRAC a été sollicitée et peut attribuer des subventions en investissement mais aussi en fonctionnement. Une première réunion a été organisée avec l'architecte. Il ajoute qu'il a visité des médiathèques. L'objectif est d'amener le maximum de personnes dans ce lieu de culture et de lecture. Il précise que ces lieux évoluent au profit des « séjourneurs » et non plus uniquement des « emprunteurs ». L'environnement de la Médiathèque est stratégique puisqu'elle sera près des écoles, des lycées et du collège, Tout est réuni pour faire fonctionner cette médiathèque en direction des scolaires. Il indique que le rapport Orsena est un rapport intéressant qui met l'accent sur le lien social porté par les médiathèques (numérique, informatique, prêt de livres, un coin sénior, un coin ludique, un coin convivial). Le bâtiment sera sur un ou deux niveaux par rapport au projet d'établissement qui sera transmis à l'architecte spécialisé dans la construction de médiathèque. Le bâtiment sera d'environ 500 m² possédera éventuellement un espace d'exposition. Actuellement, la seule salle d'exposition à Magnanville est la salle Voltaire que tout le monde connaît. Il peut également y avoir un jardin de lecture. La commune souhaite qu'un maximum de personnes puisse bénéficier de cet outil culturel. Il souligne que la commune de Buchelay est intéressée par le projet et a été intégré dans la conception du projet d'établissement.
- **Monsieur Michel LEBOUC** remercie Monsieur Denis ANDREOLETY pour son intervention. Il rappelle que Buchelay est intéressée par la mutualisation de cet équipement, que Madame la Maire de Vert est intéressée par un point relais ou de travailler en réseau. Il donne en exemple la Médiathèque de la commune des Mureaux

Par la suite Monsieur Michel LEBOUC organisera des présentations plus restreintes lors de l'avancement de ce projet phare de la commune.

- **Monsieur Michel LEBOUC** confirme le propos de Monsieur Nicolas LAROCHE sur la réflexion de l'enseignement. La ville grandit et il avait affirmé en début de mandat qu'il n'y aurait pas plus de 7 000 habitants en fin de mandat. Néanmoins, elle évolue et a de nouveaux besoins.

Il ajoute qu'il y aura un besoin d'une réflexion sur l'enseignement en général sur la commune.

Il évoque les infrastructures vieillissantes de la Commune, notamment le Collège et les écoles.

Il rappelle que les travaux du collège de Magnanville se sont élevés à plusieurs millions d'euros financés par le Département.

Il invite l'assemblée à visiter la nouvelle école de Limay qui est magnifique dans un autre concept avec l'accès au handicap.

Il ajoute que l'Espace Mendès France n'est pas un projet abandonné, il évoluera dans un prochain mandat. Il s'agit d'un espace de 2 hectares qui ne pourra pas être gardé en l'état.

- **Madame Françoise GONICHON** dit que la commune pourra accueillir les futurs élèves qui arriveront de la Mare Pasloue sans difficulté.

- **Monsieur Nicolas LAROCHE** a des interrogations sur les équipements sportifs, et notamment sur le gymnase du lycée et la continuité de la pratique sportive lorsque les travaux débiteront. Il ajoute que des questions se posent sur le terrain synthétique.
- **Monsieur Michel ATENTIA** rebondit sur le problème de santé publique causé par les terrains synthétiques, problème évoqué au niveau de Fédération Nationale (irritations de la peau et cancer). Il ajoute qu'il ne faut pas s'étonner de l'émergence de certaines pathologies lorsque l'on utilise des produits issus de la pétrochimie. Il s'interroge sur les économies réalisées suite à l'installation de ces terrains.
- **Monsieur Jean-Noël GILLEMARD** lui répond que le gymnase du lycée sera opérationnel en septembre pour certaines sections dans une première phase y compris celles du lycée. Il confirme qu'il n'y aura pas un autre dojo. Pour la deuxième phase relative au terrain synthétique, il affirme qu'il n'a jamais été question de le réaliser avec des boules de caoutchouc noires. Il précise que les matériaux utilisés depuis 3 ou 4 ans sont en liège et que la construction du gymnase se fera avec des vestiaires et un extérieur ludique. Pour la troisième phase, il s'agit de la construction d'un gymnase sur le terrain blanc mais les deux autres ne seront pas détruits pendant la période de construction.
- **Monsieur Michel LEBouc** précise que les anciens gymnases seront détruits après. Pour le pôle des sports le but est de diminuer les coûts de fonctionnement. Ces anciennes infrastructures ne sont plus aux normes et l'ambition est de les détruire à terme. Il insiste sur la chance de récupérer le gymnase du lycée à l'euro symbolique. L'ensemble de ces infrastructures va avoir une conséquence sur le budget à un moment donné et il ne faudra pas le lui reprocher.

Il ajoute que cette phase de transition est nécessaire. Monsieur Michel LEBouc le récupérera à la condition que certains travaux soient réalisés pendant l'été 2018. La construction du nouveau gymnase suivra. Monsieur le Maire ne souhaite plus faire de travaux dans la salle polyvalente seuls les élèves du collège seront autorisés à l'utiliser. Il ajoute que le terrain synthétique appartiendra aux magnanvillois et pas au club de foot qui en aura l'usufruit.

- **Monsieur Michel LEBouc** remercie l'assemblée pour ce débat très enrichissant.

Le Conseil, à l'unanimité, a pris acte du rapport d'orientation budgétaire.

2- RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°18.02.01 DU 12 FEVRIER 2018 DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION AUX PROJETS DE CLASSE

Projet de délibération :

Par acte N° 18-02-01 du Conseil Municipal du 12 février 2018, l'Assemblée délibérante a validé l'attribution d'un versement participatif à hauteur de 11 400 € pour le projet de classe transplantée de l'école des Marronniers.

Considérant les engagements d'avance pris par l'école vis-à-vis du prestataire, et les modalités d'échelonnements accordés aux familles pour leur participation financière, il est proposé au Conseil Municipal de revoir l'échéancier de contribution de la commune et de verser en une seule fois le montant de la subvention, soit 11 400 €, pour permettre à l'association d'honorer le versement des prestations dues à son fournisseur.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à revoir l'échéancier de contribution de la commune et à verser en une seule fois le montant de la subvention, soit 11 400 €.

3 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE POUR LA VIABILITE HIVERNALE 2017/2018 DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAUTAIRE

La compétence « voirie » de la Communauté urbaine intègre l'organisation et la mise en œuvre de la viabilité hivernale. Cette prestation revêt un caractère saisonnier et aléatoire.

Pour les besoins de cette prestation, il est nécessaire de mobiliser, outre les moyens de la Communauté urbaine, ceux de la Commune, en termes de personnels, véhicules et engins.

La Communauté Urbaine remboursera à la commune les frais afférents aux moyens humains et matériels qu'elle aura engagés au titre de la présente convention.

Le projet de convention est proposé sur le fondement de l'article L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales, et s'inscrit dans les dispositifs de coopération entre personnes publiques, notamment ceux issus de la directive de l'Union européenne 2014/23/UE du 26 février 2014, transposée en droit interne par l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **APPROUVE la convention de coopération avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise pour le maintien de la viabilité hivernal 2017/2018 sur le domaine public communautaire**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre.**